

**COMPLÉMENT A L'ATTESTATION MULTIPACK :
CAPACITÉ EFFECTIVE DE L'ENTREPRISE**

**Nom et coordonnées
de la Caisse**

No du document

Date

Entreprise



**Code QR permettant
de vérifier l'authenticité
de l'attestation**

Métier concerné

Face à la fraude croissante aux assurances sociales et afin de lutter contre le travail au noir, les Caisses de compensation des métiers du bâtiment ont mis en place un système de contrôle des effectifs en équivalents temps plein (ETP) sur la base des déclarations de salaire du personnel d'exploitation soumis aux Conventions collectives de travail (CCT) des 3 derniers mois.

Le calcul des effectifs en ETP est déterminé par la comparaison du total des heures déclarées aux assurances sociales (travail, absences justifiées, jours fériés, vacances, maladie et accident) par rapport à l'horaire de travail défini par les CCT ou par les Commissions professionnelles paritaires compétentes (CPGO, CPSO, CPMBG).

Cette information, fournie sur demande, constitue un complément à l'attestation multipack qui indique les effectifs de l'entreprise par plages en comptant chaque personne indépendamment du taux d'activité déclaré.

Calcul de l'effectif EXPLOITATION (hors apprentis) équivalent temps plein (ETP) de l'entreprise :

Nombre

Signature